

SPECTACLE

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

CE DOCUMENT EST BASÉ SUR LE GUIDE DE LA CNESST

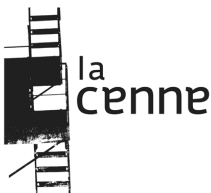
Réglementation :

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les membres de votre groupe ne présentent **aucun symptôme du COVID-19** avant le jour de la location.
- Un **maximum de 28 spectateurs assis** est autorisé afin de respecter la distanciation sociale de 1m50 pour les personnes assises assistant à un spectacle. Nous vous recommandons de prendre connaissance du [guide de normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacles et les cinémas – COVID-19 de la CNESST](#) avant votre location.
- Il est de votre devoir de vous assurer que les participants respectent le protocole d'hygiène suivant.

Protocole d'hygiène :

- Toute personne qui entre dans les locaux de La Cenne doit **se laver les mains** avant l'utilisation de nos espaces et de notre matériel (solution hydroalcoolique disponible à l'entrée), et régulièrement pendant l'utilisation de nos espaces.
- Toute personne utilisant nos espaces doit respecter une **distanciation sociale de 2 mètres** dans la mesure du possible. Veillez à faire respecter cette distanciation dans la **file d'attente** pour entrer dans la salle.
- Le **port du masque est obligatoire** en tout temps sauf pour les personnes assises qui respectent la distanciation sociale.
- Il est de votre responsabilité d'organiser une **circulation fluide** dans notre espace pour éviter la concentration des personnes dans les couloirs (la salle possède deux entrées).
- A la fin de votre location, vous devez **nettoyer les surfaces touchées** (chaise, table, piano, poignée de porte etc.) avec le désinfectant à surface et les chiffons mis à votre disposition. Merci de mettre le chiffon utilisé dans la poubelle prévue à cet effet.

Lu et approuvé _____ Date _____



7755, St-Laurent Suite 300, Montréal, Qc H2R 1X1